



Ville de SERAING

Dossier n° PE2/2025/102

Référence SPW-DAS : 4909/1/PA1

AVIS D'ANNONCE DE PROJET D'ASSAINISSEMENT

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Décret relatif à la gestion et à l'assainissement des sols, le Service public de Wallonie – Direction de l'Assainissement des Sols est saisi d'une demande de projet d'assainissement.

Cette demande est introduite par la s.a. SOGEMAT, rue de la Croix Limont 11, 5590 CINEY.

Le terrain concerné est situé rue du charbonnage 1/3, 4100 SERAING, et est cadastré SERAING première division, section A, n°s 288 Y 7, 288 W 7 et 288 E 7.

Le projet consiste en un projet d'assainissement sur le terrain de « ALLMAT SERAING ».

Le dossier peut être consulté, uniquement sur rendez-vous pris au plus tard 24 heures à l'avance, durant la période d'annonce,

- au Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING,
- par courriel : enquete@seraing.be
- par téléphone : 04/330.87.56.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées :
Le 28 août 2025	Le 1 septembre 2025	<u>Lieu</u> : Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING <u>Date de clôture</u> : 16 septembre 2025 <u>Heure de clôture</u> : 20h00	<u>Par courrier ordinaire</u> : Collège communal – place Communale 8, 4100 SERAING ou <u>Par courrier électronique</u> : enquete@seraing.be

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'annonce de projet.

Les pièces du dossier pour consultation sont accessibles via le lien suivant : <https://bit.ly/4oRntDI>

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du demandeur : la s.a. SOGEMAT - Courriel : philippebody@bodymat.be - Tél : 081/51.06.20 ou après de la Direction de l'Assainissement des Sols du Service Public de Wallonie, avenue Prince de Liège, 15, 5100, NAMUR.

SERAING, le 28 août 2025.

Pour le collège,

Pr LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,
(délégation du 3 avril 2025
CDLD art. L1132-5)

LA BOURGMESTRE,

F. CASTELLI
RESPONSABLE DE SERVICE F.F.

D. GÉRADON